

# SOUTENEZ LE PARCOURS PRÉ- PROFESSIONNEL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Institut médico-éducatif (IME)  
Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)



## QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que l'accompagnement doit être centré sur **le bien-être et l'épanouissement global de la personne handicapée**, les structures du GROUPE SOS SOLIDARITÉS ont vocation à appréhender les difficultés et besoins de chacun, individuellement, pour **construire un projet personnalisé**, en concertation avec l'usager et son environnement.

À ce titre, nous comptons parmi nos différents établissements, plusieurs IME et ITEP.

## NOS OBJECTIFS

- ▶ Aider les jeunes accueillis à **développer leurs compétences sociales et professionnelles** en vue de leur permettre de s'épanouir dans leur emploi à venir, grâce à une éducation et un accompagnement médico-social adaptés.
- ▶ Participer au **développement de l'autonomie globale de nos usagers** pour une meilleure **insertion dans la vie sociale**.
- ▶ À travers un dispositif social de qualité, contribuer au **développement de l'économie locale**.

### Nos activités :

Les ateliers pré-professionnels que nous proposons recouvrent des thématiques diverses et variées :

- Cuisine ;
- Petite maçonnerie ;
- Couture ;
- Espaces-verts ;
- Agent d'entretien ;
- Ferronnerie ;
- Mécanique ;
- ....

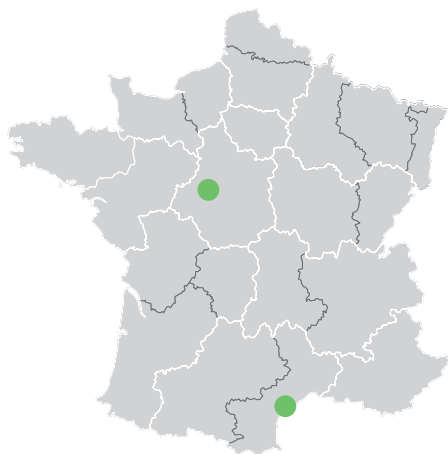
## LA TAXE D'APPRENTISSAGE CONTRIBUERA À :

- ▶ Acheter des équipements nécessaires à la bonne réalisation de nos formations adaptées : matériel pédagogique, matériel informatique, ...
- ▶ Multiplier nos projets de développement

*...et donc plus globalement,  
maximiser la qualité de notre  
accompagnement !*

### COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Deux de nos établissements formateurs sont habilités à percevoir une fraction de la taxe d'apprentissage



#### IME La Boisnière

CS10067  
37110 Château-Renault  
Tél : 02 47 55 46 57  
laurent.raymond@groupe-sos.org  
SIRET : 775 354 251 0001 6

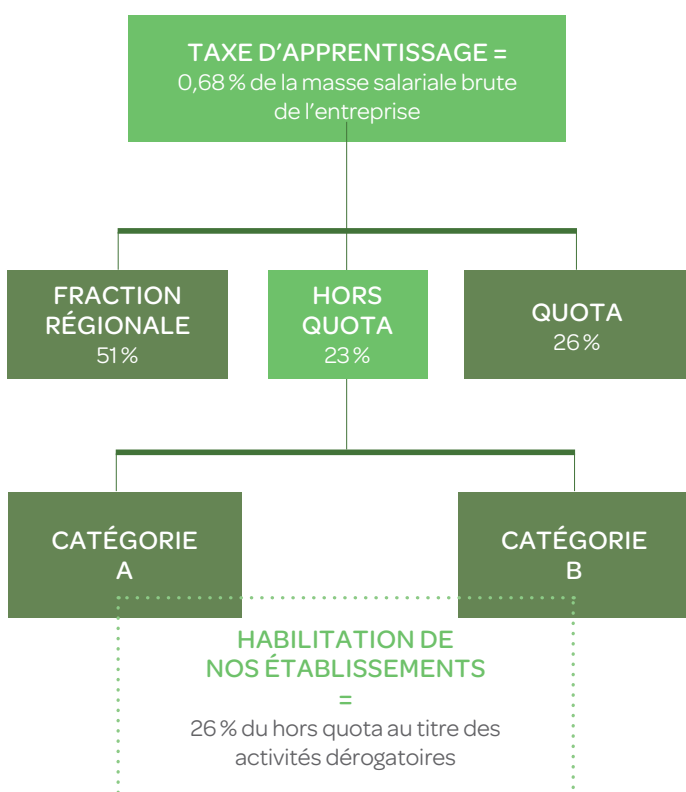
#### Institut d'Éducation Spécialisée La corniche

16 bis, boulevard Joliot-Curie  
34200 Sète  
Tél : 04 67 51 28 29  
ies@ieslacorniche.fr  
SIRET : 776 089 773 0001 9

### NOTRE HABILITATION

- Vous pouvez verser **à nos établissements** une fraction de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre collecteur, avant le **28 février 2018**.
- Nos établissements sont habilités **à percevoir, à titre dérogatoire, 26 % du hors quota**, article L.6241-10 du code du travail. (cf. schéma de répartition de la taxe d'apprentissage)
- Sur votre formulaire de déclaration de la taxe, indiquez le nom de l'établissement de votre choix comme bénéficiaire et précisez le montant de votre versement.

### RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



#### INFORMEZ-NOUS

*(Essentiel pour pouvoir vous remercier, allouer les sommes versées et vous tenir informé de nos projets et réalisations)*

Envoyez votre intention de versement en utilisant la promesse de versement jointe aux coordonnées de votre contact.

*Merci de votre engagement, à nos côtés!*

# PROMESSE DE VERSEMENT

Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)



## COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Montant envisagé : ..... €

## PERSONNES À CONTACTER (RESPONSABLE DU CHOIX)

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Organisme collecteur de la Taxe : .....

**Ce document doit nous être retourné par email  
à l'établissement de votre choix.**

**Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés !**